FÉDÉRATION CGT DES CHEMINOTS



AUX CHEMINOTS
CONTRACTUELS & STATUTAIRES
Montreuil, le 12 novembre 2026

CPA / CAA

UNE VICTOIRE COLLECTIVE POUR DE NOUVEAUX DROITS !

Les mobilisations des cheminots, sur des revendications portées par la seule CGT, ont contraint la direction SNCF à améliorer le dispositif CPA en cédant sur l'accord CAA désormais historique.

Pour la CGT, ces avancées doivent se traduire par de nouvelles améliorations du dispositif.

Nous revendiquons notamment l'extension du CAA jusqu'à 78 mois et l'extension de la liste des métiers reconnus à pénibilité, y compris dans la branche ferroviaire.

La Cessation Progressive d'Activité (CPA) devenue Cessation Anticipée d'Activité (CAA) est le fruit des mobilisations de cheminots. Cette conquête de 2007 sera complétée en 2008 par des mesures spécifiques pour les ASCT par un accord signé par la CGT, CFDT, CFTC, UNSA et SNCS. Son amélioration portée par la CGT dès 2023 et gagnée en 2025 ne doit pas être un point d'arrivée mais un point d'appui pour gagner de nouveaux droits.

La victoire du CAA appartient donc bien aux cheminots. À tous les cheminots qui se sont engagés, qui se sont mobilisés, qui ont tenu, contre la réforme des retraites. À celles et ceux de tous les métiers qui, notamment toute l'année 2025, dans les établissements, les chantiers et les services, ont construit les mobilisations locales et de manière unitaire, comme l'a toujours porté La CGT.

Pourtant, à quelques encablures des élections professionnelles à la SNCF, certains tentent de repeindre l'histoire à leurs couleurs. Ils voudraient signer une victoire qu'ils n'ont pas portée. Ce sont les mêmes qui n'ont jamais voulu d'un tel dispositif, préférant défendre le moins-disant social d'un autre dispositif individuel, le C2P (cumul de points pour bien peu de droits au bout du compte). Pour rappel, la CGT, constante et cohérente, n'a pas signé l'accord classifications-rémunérations qui a exclu des milliers de cheminots de la reconnaissance de la pénibilité de leurs métiers en les transformant en emplois-types.

La CPA puis la CAA, ce sont bien TOUS les CHEMINOTS qui l'ont gagnée par leurs mobilisations dans tous les métiers.

Aujourd'hui, des récupérateurs tenteront encore de transformer cette conquête collective en vitrine électorale. Ils tireront la couverture, gonfleront leur rôle et voudront faire passer nos luttes pour leur bilan. Mais une victoire sociale porte la trace de celles et ceux qui se sont battus, pas la signature de ceux qui la récupèrent !

La CGT le réaffirme, ce qui a été gagné doit être défendu mais aussi amélioré. 78 mois pour le CPA/CAA et son extension à tous les cheminots, quels que soient leur statut, leur métier ou leur entreprise (CPA de branche). Salaires, CAA, CPA, fin de carrière, pénibilité : organisons-nous, rassemblons-nous, renforçons la mobilisation. Aux marchands de posture, opposons la force du collectif.

Pour la CGT, toutes et tous cheminots n'est pas qu'un slogan !

AVEC NOS LUTTES, POUR NOS DROITS :
RIEN À BRADER, TOUT À DÉFENDRE, ENCORE À GAGNER
AVEC LA FORCE DE L'UNITÉ CHEMINOTE



263, rue de Paris - 93515 Montreuil - Tél : 01.55.82.84.40 - coord@cheminotcgt.fr – www.cheminotcgt.fr